



## *Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Marc*



*Le fait du jour. Ils sont des milliers à avoir tout perdu, à dormir loin de chez eux ou à nettoyer leur maison dévastée.*

**LA SOLIDARITE S'ORGANISE. ET CE N'EST PAS UN VAIN MOT.**



Monseigneur, Père, Sœur, Madame, Monsieur,

Depuis quelques jours, l'Etat du Kerala situé à l'extrême sud-ouest de l'Inde est en proie à des inondations particulièrement violentes qui ont déjà fait au moins 400 morts. Alors que des pluies torrentielles se sont abattues sur plusieurs départements du Kerala, provoquant des évacuations, des crues et des inondations, des initiatives officielles comme spontanées s'organisent pour apporter soutien et aide aux nombreux sinistrés. Quelque 350.000 personnes sinistrées ont dû se réfugier dans 3.500 camps d'urgence.

Des centaines d'hommes de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air ont été déployés pour venir en aide à ceux qui sont encore isolés par les inondations. Grâce au réseau de canaux intérieurs qui quadrille le Kerala, des pêcheurs se sont joints avec leurs bateaux aux opérations de secours. La contamination des sources d'eau potable et les mauvaises conditions d'hygiène font désormais craindre aux autorités l'apparition de maladies. Des agents sanitaires vont être déployés dans les villages pour suivre la situation. La facture des inondations est estimée à trois milliards de dollars, un montant appelé à s'alourdir à mesure que se précise l'ampleur des destructions.

C'est la désolation dans toute la région de Kerala. Tout le peuple de cette région y compris, les familles de nos chères Sœurs indiennes sont très touchées. Leurs maisons sont inondées, et presque toutes les familles ont tout perdu.

Nous sommes désolées de voir cette souffrance où le travail de toute une vie est anéanti en quelques heures. Seul nous ne pouvons pas répondre à cette souffrance. Donc, nous avons décidé de nous tourner vers vous pour que ces familles puissent s'en sortir. Dès à présent nous vous exprimons la plus vive reconnaissance pour tout geste de charité ou solidarité que vous aurez la bonté de faire.

Cordialement à vous,

Sœur M. Suzanne

Supérieure provinciale.

Couvent Saint Marc, le 20 août 2018

Réponse à envoyer en précisant votre adresse complète à  
(Tout don est déductible des impôts à hauteur de 66%)

Par chèque à l'ordre de :

**CONGREGATION DES SŒURS DE SAINT JOSEPH DE SAINT MARC ŒUVRES MISSIONNAIRES**

Par virement :

**CCM BARTHOLDI - IBAN: FR7610278032000002041920114 BIC: CMCIFR2A**

CONGREGATION DES SŒURS DE  
SAINT JOSEPH DE SAINT MARC  
ŒUVRES MISSIONNAIRES  
Couvent Saint Marc,  
68420 GUEBERSCHWIHR